

Commune d'Aixe-sur-Vienne

Arrêté du Maire

N° 05/2024

Objet : Période d'ouverture du camping municipal « Les Grèves »

Le Maire de la Commune d'AIXE SUR VIENNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2211-1, L 2 212 -1 et, L 2 212-2,

Vu le règlement intérieur du camping du 15 mai 2000,

ARRÊTE :

Article 1 :

Le camping municipal sera ouvert au public du 1er mai 2024 au 30 septembre 2024 pour la saison estivale.

Article 2 :

Les services techniques municipaux seront chargés de la remise en service des installations sanitaires et de sécurité.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'AIXE SUR VIENNE, Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'AIXE SUR VIENNE sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Aixe-sur-Vienne, le 28/03/2024

Le Maire,



René ARNAUD

